

Le gui sur l'épicéa

Autor(en): **Delacoste, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le gui sur l'épicéa.

L'étrange plante qu'est le gui (*Viscum album*) a le don d'exciter la curiosité des savants et de bien d'autres qui ne le sont pas.

Je n'ai pas jusqu'ici, hélas ! été assez favorisé par le sort pour découvrir le buisson sacré sur le chêne. Je ne désespère pas cependant d'y arriver et déjà je me prépare, avec une joie sacrilège, à aiguiser



la fameuse serpe d'or pour en trancher le rameau sur lequel resplendira . . . le gui du chêne !

Et pourquoi cet espoir furieux ? Voici. J'ai déjà eu le plaisir, en 1918, de contribuer à découvrir une première fois la fameuse plante sur des épicéas d'une forêt de Saxon, en Valais, et je l'ai retrouvée personnellement, il n'y a que quelques jours, dans une forêt des environs de St-Maurice !

A en croire les botanistes, la présence du gui sur l'épicéa est très rare ; les cas connus en Suisse s'expriment par les deux ou trois premières unités. La photographie ci-jointe donnera une idée assez

exacte du développement de la plante un peu en-dessous de la flèche d'un épicéa âgé d'une soixantaine d'années. Quant à l'exemplaire lui-même, il est destiné au Musée botanique de l'Ecole polytechnique à Zurich.

La forêt en question est située en bordure de la vallée du Rhône, sur des éboulis calcaires provenant des parois vertigineuses sur lesquelles est perché le joli village de Mex (altitude: environ 600 m.). Sol sec. Exposition N-E. Les essences forestières sont principalement: le pin sylvestre, le sapin blanc, le mélèze, l'épicéa et quelques feuillus.

Dans ce peuplement, le gui se rencontre en grosses et nombreuses touffes sur les deux premières essences, pas du tout sur la 3^{me}, exceptionnellement sur la 4^{me}. Les arbres fruitiers de la plaine voisine sont aussi les hôtes fréquents du gui. C'est même la présence simultanée du parasite sur le pin et sur le sapin blanc qui m'a permis de supposer sa présence également sur l'épicéa, supposition qui, par une vraie chance, s'est trouvée justifiée par ma trouvaille.

Ajoutons que la forme du gui rencontrée sur l'épicéa se distingue par des feuilles plus jaunes et surtout plus étroites que les feuilles des autres variétés portées par les sapins blancs ou par les arbres fruitiers.

Monthey, le 20 mars 1922. *F. Delacoste*, inspecteur forestier.

CONFÉDÉRATION.

Conseil des Etats. *La police des forêts.* M. Huber (Uri) développe une motion qu'il a déposée sur le bureau le 20 octobre 1921 et qui est ainsi conçue :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter, après étude, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de modifier le chiffre 4 de l'art. 42 de la loi concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts dans ce sens que les subsides pour l'établissement de chemins de dévestiture et d'autres installations permanentes pour le transport des bois pourront aller jusqu'à 20 %, dans les régions de montagne jusqu'à 30 % des dépenses. »

M. Chuard, chef du Département de l'intérieur, déclare que le Conseil fédéral accepte la motion et qu'il examine depuis longtemps la question d'une revision de la loi sur les forêts. Le texte français de la motion doit être rectifié dans ce sens qu'il est question de porter les subsides, dans les régions de montagne, de 20 à 30 % des dépenses.

(*La Revue*, 22 mars 1922.)

Ecole forestière. *Hôtes de marque.* Notre Ecole a eu, au commencement d'avril, la visite d'une trentaine de députés de la Chambre française venus en Suisse, avec, à leur tête, M. le ministre *Vidal*, sous-secrétaire d'Etat, pour étudier nos établissements d'instruction technique. Ces messieurs ont parcouru les différents bâtiments de l'Ecole